

FINACorp Obligataire SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **31 Mars 2023** qui font apparaître un actif net de **4 186 906 DT** et une valeur liquidative égale à **128,118 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Mars 2023** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Mars 2023**.

Paragraphe post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable

appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 30 Avril 2023

BILAN				
LIBELLE	NOTE	Au 31.03.2023	Au 31.03.2022	Au 31.12.2022
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3.512.750	3.160.481	3.949.021
a- Actions et valeurs assimilées		48.729	200.113	245.559
b- Obligations		1.592.485	2.138.112	1.836.267
c- Emprunts d'état		1.871.536	822.256	1.867.195
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	695.913	1.534.250	1.345.874
a- Placements monétaires		0	0	497.716
b- Disponibilités		695.913	1.534.250	848.158
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4.208.663	4.694.731	5.294.895
<u>PASSIFS</u>				
		<u>21.757</u>	<u>28.086</u>	<u>28.618</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	17.875	17.776	17.328
Autres créditeurs divers	PA2	3.883	10.311	11.290
<u>ACTIF NET</u>		<u>4.186.906</u>	<u>4.666.645</u>	<u>5.266.277</u>
Capital	CP1	3.293.433	3.862.309	4.196.616
Sommes capitalisables		893 473	804.336	1.069.661
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		838.688	749.245	811.954
b- Résultat capitalisable de l'exercice		60.813	53.985	266.857
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-6.027	1.106	-9.150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4.208.663	4.694.731	5.294.895

ETAT DE RESULTAT				
LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Revenus du portefeuille-titres	PR1	61.648	44.507	216.561
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations (*)		27 947	36 446	135 401
c- Revenus des B.T.A (*)		33 701	8 060	81 160
Revenus des placements monétaires	PR2	12.238	22.433	108.186
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>73.886</u>	<u>66.940</u>	<u>324.746</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-8.236	-8.135	-37.574
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		65.650	58.805	287.173
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-4.837	-4.820	-20.316
RESULTAT D'EXPLOITATION		60.813	53.985	266.857
Régularisation du résultat d'exploitation		-6.027	1.106	-9.150
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		54.785	55.091	257.707
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6.027	-1.106	9.150
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2.314	-10.014	-6.331
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5.621	12.049	20.840
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		64.120	56.020	281.366

(*) Les revenus du portefeuille-titres au 31.03.2022 et 31.12.2022 ont été répartis entre « Revenus des obligations » et « Revenus des B.T.A », pour des besoins de comparabilité.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>64.120</u>	<u>56.020</u>	<u>281.366</u>
a- Résultat d'exploitation	60.813	53.985	266.857
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2.314	-10.014	-6.331
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	5.621	12.049	20.840
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1.143.491</u>	<u>14.215</u>	<u>388.502</u>
a- Souscriptions	1.399.286	458.839	6.957.366
- Capital	1.101.300	379.700	5.638.000
- Régularisation des sommes non distribuables	7.958	1.559	30.330
- Régularisation des sommes capitalisables	290.028	77.580	1.289.037
b- Rachats	-2.542.777	-444.624	-6.568.864
- Capital	-2.001.300	-368.800	-5.305.200
- Régularisation des sommes non distribuables	-14.449	-1.473	-30.310
- Régularisation des sommes capitalisables	-527.028	-74.351	-1.233.355
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1.079.371	70.236	669.868
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	5.266.277	4.596.409	4.596.409
b- Fin de période	4.186.906	4.666.645	5.266.277
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a- Début de période	41.680	38.352	38.352
b- Fin de période	32.680	38.461	41.680
VALEUR LIQUIDATIVE	128,118	121,334	126,350
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,62%	5,03%	5,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 Mars 2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2023**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2023** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Mars 2023**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2023** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Mars 2023** à 3.512.750 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2023	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations		1 547 654	1 592 481 (*)	37,84%	38,03%
TN0003400330	AB 2008	3 000	90 000	94 350	2,24%	2,25%
TN0003400348	AB 2009 SUB	1 150	15 284	15 618	0,37%	0,37%
TN0003400660	AB SUB 2020-03	2 000	120 000	121 161	2,88%	2,89%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4 000	400 000	413 084	9,82%	9,87%
TN0001300607	BTE 2010	3 500	140 000	143 518	3,41%	3,43%
TN0004201471	CIL 2020-1	1 500	75 000	77 019	1,83%	1,84%
TN0007310568	HL 2020-03	1 000	60 000	60 840	1,45%	1,45%
TN0002601045	STB 2010/1	3 000	39 870	39 912	0,95%	0,95%
TNWQSOMZ65V8	STB SUB 2021-1	3 000	240 000	242 746	5,77%	5,80%
TN0006610547	TJL 2019-1	1 000	40 000	42 542	1,01%	1,02%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2 000	160 000	165 327	3,93%	3,95%
TN0002102150	TLF 2021-1	1 000	80 000	85 970	2,04%	2,05%
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	87 500	90 395	2,15%	2,16%
	Emprunts d'Etat		1 800 000	1 871 536	44,47%	44,70%
TN0008000838	EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4 000	400 000	421 139	10,01%	10,06%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	4 000	400 000	400 875	9,53%	9,57%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 TMM+2.2 CAT B TV	5 000	500 000	520 032	12,36%	12,42%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 TMM+2.2 CAT B	5 000	500 000	529 489	12,58%	12,65%
	Titres OPCVM		47 332	48 729	1,16%	1,16%
TN0004200937	GO SICAV	365	47 332	48 729	1,16%	1,16%
	Total		3 394 986	3 512 746	83,46%	83,90%

* Un écart de 3,455 DT, qui remonte à l'exercice 2022, ayant été observé entre le solde comptable (1.592.485 DT) et la valorisation du portefeuille titres (1.592.481 DT), est dû à la comptabilisation à tort d'une écriture « OD » parmi les comptes du portefeuille titres.

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2023	Solde au 31.03.2022	Solde au 31.12.2022
Placements monétaires	0	0	497 716
Certificats de dépôts	0	0	497 262
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0	454
Disponibilités	695 913	1 534 250	848 158
Comptes à terme	0	400 000	0
Intérêts courus sur comptes à terme	0	3 242	0
Avoirs en banques	690 005	1 126 981	344 107
Sommes à l'encaissement	0	0	500 000
Sommes à régler	0	0	0
Intérêts sur Dépôts à vue	5 909	4 027	4 051
Total	695 913	1 534 250	1 345 874

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.03.2023	Solde au 31.03.2022	Solde au 31.12.2022
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	6 874	6 775	7 794
Frais du dépositaire	11 001	11 001	9 534
Total	17 875	17 776	17 328
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	1 232	6 234	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	387	405	474
Charges budgétisées à payer	2 113	3 672	5 221
Etat, retenue à la source	150	0	595
Total	3 883	10 311	11 290

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2022	
* Montant en nominal	4.168.000
* Nombre de Titres	41.680
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	1.101.300
* Nombre de titres émis	11.013
Rachats effectués	
* Montant en nominal	2.001.300
* Nombre de titres rachetés	20.013
Capital au 31.03.2023	
* Montant en nominal	3.268.000
* Nombre de Titres	32.680
* Nombre d'actionnaires	94

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2022	4 196 616	4 196 616
Souscriptions de la période	1 101 300	1 101 300
Rachats de la Période	-2 001 300	-2 001 300
Autres Mouvements	-3 184	890 290
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 314	-2 314
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	5 621	5 621
Régularisation Sommes non distribuables	-6 491	-6 491
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables		893 473
Montant Fin de période au 31.03.2023	3 293 433	4 186 906

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0
Revenus Des Obligations			
Intérêts	27 947	36 446	135 401
Revenus Des BTA			
Intérêts	33 701	8 060	81 160
Total	61 648	44 507	216 561

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Intérêts sur certificats de dépôt	5 019	12 714	71 233
Intérêts sur comptes de dépôt	7 220	9 719	36 953
Total	12 238	22 433	108 186

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	6 769	6 668	31 624
Rémunération du dépositaire	1 467	1 467	5 950
Total	8 236	8 135	37 574
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1 233	1 233	5 000
Redevance CMF	1 138	1 121	5 315
Charges diverses	1	1	1
Charges budgétisées (Résultat)	2 466	2 466	10 000
Total	4 837	4 820	20 316

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Mars 2023** s'élève à 6.769 DT (TTC).

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Mars 2023** s'élève à 1.467 DT (TTC).